



LE ROANNAIS,

JOURNAL DE LA VILLE ET DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

AGRICULTURE, COMMERCE, ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le ROANNAIS paraît tous les *Samedis*. — Prix de l'abonnement, *payé d'avance*, 12 fr. par an, et 14 fr., hors du département de la Loire. — Les lettres et l'argent doivent être affranchis. — On s'abonne, à ROANNE, au Bureau du Journal, au Phénix; à PARIS, à l'Office-Correspondance de LEJOLIVET et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, (place de la Bourse), où l'on reçoit aussi les annonces. — PRIX DES INSERTIONS : 20 CENTIMES LA LIGNE.

ROANNE, 19 Avril.

Arrêté du Recteur de l'Académie de Lyon relatif aux examens pour l'Instruction primaire.

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LYON,

Vu la loi du 28 juin 1833, et l'ordonnance royale du 23 juin 1836;

Vu les arrêtés du conseil royal, en date du 19 juillet 1833, et des 28 juin et 11 octobre 1836;

ARRÊTE :

ART. 1.^{er} La commission d'instruction primaire procédera aux examens, à Montbrison, dans une salle de la Mairie, et dans l'ordre suivant :

Pour les instituteurs du département : le 5 mai 1845, à huit heures du matin.

Pour les institutrices : le 7 mai suivant, à huit heures du matin.

ART. 2. Tout candidat-instituteur, âgé de 18 ans accomplis, ayant son domicile légal, ou ayant étudié dans le département, pourra, en produisant 1.^o son acte de naissance, 2.^o un certificat de moralité, se présenter devant la commission pour subir l'examen de capacité.

ART. 3. Toute postulante institutrice devra être âgée de 20 ans au moins; elle sera tenue de présenter : 1.^o son acte de naissance; si elle

est mariée, l'acte de célébration de son mariage; si elle est veuve, l'acte de décès de son mari; 2.^o un certificat de bonnes vie et mœurs, délivré, sur l'attestation de trois conseillers municipaux, par le maire de la commune ou de chacune des communes où elle aura résidé depuis trois ans.

ART. 4. Tout candidat sera tenu de se faire inscrire vingt-quatre heures d'avance au secrétariat de la commission, et de se trouver à l'ouverture des examens.

Le programme des examens comprend les matières suivantes :

Pour l'enseignement primaire élémentaire. — Instruction morale et religieuse, — Lecture, — Ecriture, — Procédés, — Grammaire, — Calcul, — Système métrique, — Notions d'histoire et de géographie, — Dessin linéaire, — Chant, — Composition, — Leçon orale, — Loi sur l'instruction primaire.

Pour l'enseignement primaire supérieur. — Développement sur l'instruction religieuse, — Arithmétique, — Géométrie, — Dessin linéaire et arpentage, — Notions de sciences physiques, — Géographie, histoire, — Musique, chant, — Méthode.

Salles d'asiles.

ART. 5. Les examens des candidats aux fonctions de surveillants et surveillantes des Salles d'asiles, auront lieu devant une com-

mission spéciale, le 7 mai, à huit heures du matin.

Les candidats devront produire les certificats mentionnés ci-dessus pour les instituteurs et les institutrices.

ART. 6. Le présent arrêté sera transmis à chacun des maires des communes du département, avec prière de le faire publier et afficher.

Fait et arrêté au chef-lieu de l'académie, Lyon, le 1.^{er} mars 1845.

Le Recteur de l'académie, P. LORAIN.

— Par arrêté de M. le Préfet de la Loire, en date du 1.^{er} avril courant, une enquête est ouverte sur le projet de construction d'une écluse à sas, à Roanne, pour mettre en communication le bassin du canal avec la Loire; les pièces qui le composent resteront déposées pendant un mois, à compter du 7 du courant, au secrétariat de la préfecture, à Montbrison, et au secrétariat de la sous-préfecture, à Roanne, où tous les intéressés pourront en prendre connaissance.

Il sera ouvert, pendant le même temps et aux mêmes lieux, des registres destinés à recevoir les déclarations et observations auxquelles le projet pourrait donner lieu. Ces registres seront clos à l'expiration du délai de dépôt des pièces.

FEUILLETON.

L'ARCADE 130 DU PALAIS-ROYAL.

Une des plus anciennes et des plus populaires arcades du Palais-Royal est sans contredit la boutique qui porte le n.° 130.

Un matin que, de très-bonne heure, le père Molin, marchand-tailleur, dirigeait ses commis à étaler, sur le devant de la boutique, des habits d'enfants, — spécialité dans laquelle l'arcade du n.° 130 avait alors, comme à présent, la réputation d'exceller, — le père Molin se sentit rudement frapper sur l'épaule droite. Peu satisfait de cette énergique marque de familiarité, il se retourna, l'air grognon et la bouche hargneuse... mais il resta stupéfait et presque consterné; ses lèvres entr'ouvertes pour gronder se fermèrent par un mouvement convulsif, et sa main se porta machinalement vers sa tête, comme si elle eût cherché, pour saluer, un chapeau qui ne s'y trouvait pas. C'est qu'il y avait là, devant le père Molin, un inconnu de haute taille, dont un chapeau galonné d'or et chargé de plumes, un chapeau de général, couronnait la tête. Appuyé sur son sabre, l'œil vif, la moustache relevée, l'étranger

laissait voir, à travers le large manteau qui l'enveloppait, les broderies d'or de son habit; enfin le grand cordon de la Légion-d'Honneur retombait sur sa poitrine.

Pendant quelques secondes, ils restèrent ainsi en présence, muets et immobiles.

— Eh bien! père Molin, comment cela va-t-il? demanda enfin le militaire, quand il se fut assez amusé de la surprise du tailleur.

— Pas mal, monseigneur, répliqua le petit homme, sans trop savoir ce qu'il disait, en regardant avec stupéfaction la main amie que lui tendait le général.

— Ah ça, tu as donc fait fortune, que tu fais le fier avec tes anciens amis? Voilà un quart d'heure que je te tends la main et tu ne me la serres pas, sacrebleu!

— Pardon, mon général, mais je n'ai pas, l'honneur...

— Eh quoi! dix ans t'empêchent de reconnaître ton meilleur ami, ton compagnon de cabaret, celui que tu as régalaé tant de fois d'un verre de vin et d'une côtelette... le joyeux garde-français François-Joseph Lefebvre? Allons, mon vieux, à bas la surprise! viens m'embrasser. Pour être duc de Dantzick et maréchal de France, on n'en est pas plus fier, va... Je m'invite à déjeuner chez toi. Envoie chercher du vin à quinze, deux côtelettes; prends-en même quatre, cela ne fera pas mal, et vive la joie! Nous boirons au temps de notre jeunesse, et tu viendras dîner demain chez moi, à mon palais, avec ma femme, M.^{me} la duchesse, qui n'en est pas plus fière ni moins bonne,

et qui se souvient très-bien qu'elle a porté le bidon de vivandière sur ses épaules.

Je vous laisse à juger de la joie et de l'émotion du père Molin. Il riait, il pleurait, il embrassait le maréchal, il lui serrait les mains, il criait à ses garçons: C'est mon ami François! et leur donnait cent ordres contradictoires pour le déjeuner.

Le duc de Dantzick, presque aussi ému, se tenait appuyé contre le pilastre de l'arcade, quand à son tour il se sentit frapper sur l'épaule. Il se retourna... Sa surprise et son émotion égalèrent au moins la surprise et l'émotion dont le père Molin avait naguère donné de si étranges preuves. Il rougit, ôta respectueusement son chapeau, et balbutia quelques paroles qu'un geste du nouveau venu interrompit aussitôt.

— Maréchal, dit-il, j'ai oublié ou bien l'on m'a volé ma bourse. Je suis entré dans un café pour déjeuner, et quand il m'a fallu payer, je me suis trouvé sans argent. Je ne sais comment je serais sorti de cet embarras, si je ne vous eusse aperçu de loin. Payez ma dépense à ce garçon qui m'accompagne, et donnez-lui un napoléon pour boire.

Celui qui parlait ainsi au général était un jeune homme de taille moyenne, et dont la redingote bleue et le chapeau rond; par leur forme surannée et leur état de maturité, semblaient justifier plutôt la pénurie d'argent que l'acte de munificence dont il gratifiait le garçon de café. Quand l'homme au tablier fut payé,

Il est formé une commission d'enquête qui se réunira à l'expiration du délai ci-dessus fixé, et le jour qui sera ultérieurement désigné par M. le sous-préfet, en l'hôtel de sous-préfecture, à Roanne, à l'effet d'examiner les plans et pièces relatifs aux travaux sus-énoncés; ensemble les déclarations et réclamations consignées aux registres; d'entendre les ingénieurs des ponts-et-chaussées, et, après avoir recueilli de toutes les personnes qu'elle jugerait à propos de consulter les renseignements dont elle croira avoir besoin, de donner son avis motivé tant sur l'utilité de l'entreprise que sur les diverses questions qui pourraient lui être ultérieurement posées par l'administration.

— Le 14 courant, vers quatre heures du matin, un convoi composé de huit wagons chargés de diverses marchandises montait la rampe du versant nord de Neulize, lorsqu'arrivé à environ cent mètres du sommet du plan incliné, la chaîne du wagon de sûreté se rompit. Les conducteurs serrèrent immédiatement les freins; mais, malgré tous leurs efforts, ils ne purent parvenir à se rendre maîtres du convoi, qui s'échappa avec la rapidité de l'éclair, et fut se heurter, à une distance d'environ 2,000 mètres, contre deux autres wagons chargés de farine, qui stationnaient sur la voie. Le choc fut si terrible que tous les wagons furent renversés et brisés, et les marchandises jetées sur le chemin. — On n'a, heureusement, aucun autre malheur à déplorer.

NOTICE HISTORIQUE SUR L'HOSPICE DE ROANNE.

De temps immémorial, ainsi que le constatent d'anciens titres, il a existé dans notre ville un établissement charitable consacré à recevoir, à secourir les pauvres malades et spécialement ceux d'entre eux qui étaient atteints d'affections contagieuses.

Cette maladrerie, comme on l'appelait alors, était située *au haut du Bruchet*, c'est-à-dire sur l'emplacement que traverse de nos jours la rue Fontenille; au-devant s'étendait une vaste place vers le milieu de laquelle s'élevait un ormeau séculaire, c'était l'*Olme du Bruchet*, bien souvent mentionné aussi dans nos vieux terriers.

Observons en passant que ce quartier, si triste et si délaissé aujourd'hui, semble avoir été à cette époque reculée un centre de population important; on y trouvait l'église et le cimetière de St-Julien, la maison curiale, le premier couvent de l'ordre de St-François, (des Capucins), l'hôpital, etc... — Nul doute

le nouveau venu passa son bras sous celui du maréchal et l'emmena sans façon.

Consterné de voir son illustre convive s'éloigner, le père Molin courut aussitôt près du maréchal.

— Et notre déjeuner, demanda-t-il, et notre déjeuner, François?

Le duc de Dantzick, par un geste mystérieux, lui enjoignit le silence, et suivit l'inconnu, avec lequel il disparut bientôt derrière les arcades.

Tandis que le tailleur rentrait dans sa boutique, non sans faire rejallir sur ses commis quelque chose de la mauvaise humeur qui l'agitait, le maréchal et son compagnon quittaient le Palais-Royal et montaient dans un fiacre.

— Tu t'es trouvé là bien à propos; sans toi j'allais probablement être conduit au corps-de-garde pour avoir escroqué un déjeuner.

— Si jamais l'on vous avait fait une pareille injure!..

— Je dois tout comme un autre payer mon déjeuner, et je n'avais pas même un franc dans ma poche. Ce qu'il y a de plus comique, c'est que le papier que je chiffonne là dans ma main est un mandat de cent mille écus sur le trésor... Mais tu conviendras que je ne pouvais guère le changer pour quatre francs cinquante centimes.

— Un mandat de 300,000 fr. — Oui, c'est un cadeau que je porte à un savant de mes amis.

que de nombreuses habitations particulières ne se groupassent autour de ces édifices publics.

Cependant, l'établissement dont nous occupons ici se maintint long-temps dans des proportions assez restreintes, soit par rapport aux bâtiments qui y étaient affectés, soit relativement au nombre des individus qui le desservaient; il ne consistait qu'en une petite maison composée de 3 chambres basses, dont l'une était habitée par la personne préposée à la garde de l'hôpital; la deuxième par les pauvres prêtres et religieux de passage; la troisième était destinée aux malades; dans cette dernière chambre se trouvaient placés 8 lits.

Il était fourni 3 sols par jour à chaque étranger que la maladie ou l'indigence forçaient de s'y arrêter; sur cette somme, il était obligé de subvenir à tous ses besoins.

Quant au service et à l'administration intérieure, l'hôpital n'était gouverné que par de simples domestiques, sous la direction de deux recteurs choisis par la ville.

C'étaient là, il est facile de le comprendre, des moyens bien insuffisants et une situation fort précaire: la charité des âmes pieuses fut bien souvent obligée de venir en aide aux ressources municipales. « L'an 1517, le jeudi » absolu (1), messire l'aumônier du roi » Louis XII, étant à Roanne, donna une » somme de deniers, avec charge par ledit » roi trépassé, de l'employer au profit des » pauvres lépreux qui étaient en la maladrerie » dudit Roanne (2). »

En 1638, cet état de choses s'améliora heureusement; Antoine de Gilbertez, d'une noble famille d'Auvergne, archidiacre et comte de l'église de Lyon, vicomte du Chambon, baron de Coindrieu et seigneur de Lentilly et Rochetaillée, fit, par acte du 14 juin (3), donation aux pauvres qui étaient et seraient en l'hôpital de Roanne de tout l'enclos de l'ancien couvent que les RR. PP. Capucins avaient audit Roanne.. lequel couvent, ajoute un document que nous avons sous les yeux, il s'était approprié par don à lui fait par N. S. P. le Pape.

Indiquons ici que les religieux de l'ordre de St-François, appelés dans notre ville en 1573, s'étaient d'abord et provisoirement établis

(1) *Absolutionis dies*, le Jeudi-Saint.

(2) Manusc. de De la Mure, à la Bibliothèque de Montbrison.

(3) Cet acte, reçu Miraud, notaire, est passé au château d'Ailly, et au nom de messire Emmanuel Darcy, chevalier, seigneur d'Ailly, de Parigny, Job, la Fayette et Ambert, comme fondé de procuration d'Antoine de Gilbertez; il est signé de noble François Falconnet, conseiller et médecin de la feue reine Marguerite.

— A un savant! s'écria Lefebvre, à un savant 300,000 fr.! Et que fera-t-il d'une pareille somme? Il y a là de quoi rendre heureux pour toute leur vie trois cents vieux soldats.

Celui à qui s'adressaient ces reproches se mit à rire.

— Tu n'aimes donc pas les savants, mon brave Lefebvre?

— Ma foi, non, je fais peu de cas de ces liseurs de vieux livres, qui ne sont bons à rien, et que l'on paie plus cher qu'un maréchal de France...

— Qui est bon à quelque chose, n'est-ce pas? ne fût-ce qu'à payer mon déjeuner, interrompit celui qui tenait le bras du maréchal, en pinçant l'oreille du brave soldat. Ne sois pas injuste, mon ami; ces 300,000 fr. sont destinés à Berthollet.

— Berthollet! répliqua le maréchal, Berthollet! Je ne connais pas.

— Pardieu, la plaisanterie me paraît un peu forte! Tu n'as jamais entendu parler de Berthollet?

— Je sais le nom de tous ceux qui servent sous mes ordres, depuis mes aides-de-camp jusqu'à la moindre vivandière. Le reste ne me regarde pas.

— Allons, ne te fâche point. Tu vas faire la connaissance de Berthollet?

— Bien obligé; j'aurais autant aimé aller déjeuner avec mon ami Molin, le tailleur.

— Ah! je m'explique maintenant ta mauvaise hu-

meur contre les savants, puisqu'il s'agit d'un déjeuner manqué. Eh bien! gourmand, tu feras pénitence jusqu'au bout! Au lieu de l'odeur des côtelettes de ton tailleur, tu respireras les parfums moins alléchants du chlore et du gaz hydrogène. Allons, en avant, pas accéléré, marche! Je veux te faire connaître Berthollet. Berthollet est un brave, d'ailleurs; il était de l'expédition d'Egypte, et aucun danger n'a pu le faire renoncer à ses recherches scientifiques. Un jour qu'il remontait le Nil sur une barque, où les Mamelucks lui envoyaient force balles, ses compagnons le virent remplir de pierres les poches de sa redingote. — Que prétendez-vous faire? lui demandèrent-ils. — Couler à fond plus vite, dit-il.

Hum! répliqua le maréchal, voilà qui est bien. Le duc de Dantzick et son compagnon étaient arrivés à Arcueil, et entraient, sans se faire annoncer, dans l'atelier du chimiste. On peut juger de la surprise de ce dernier quand il vit Napoléon lui rendre ainsi visite.

Pourquoi ne vous voit-on plus aux Tuileries, monsieur?

— Sire, dit-il, il m'a fallu faire construire un immense laboratoire, dont les devis ont dépassé mes prévisions; j'ai dû réduire la dépense de ma maison, et même supprimer mes chevaux et ma voiture; par conséquent je ne puis aller à la cour.

— La belle raison! ne savez-vous pas que j'ai tou-

jours dans une petite maison près l'hôpital; puis on leur concéda, dans la même localité, un emplacement plus considérable où était déjà élevée une chapelle désignée sous le nom de la *Frari* ou de la *Frairie*, où se tenaient autrefois les assemblées de la Pentecôte; ils en prirent possession en 1577 (1). En 1633, ils firent construire un nouvel et vaste édifice qu'ils habitaient encore au moment de la révolution et qui a conservé leur nom (les Capucins). — C'est ce couvent qu'ils venaient de quitter qui faisait l'objet de la donation consentie par Antoine de Gilbertez.

Il consistait en la nef ou chœur de l'église, en une partie du cloître; les dortoirs y étaient compris ainsi que deux jardins joignants ensemble. Le donateur se réservait seulement une maison, cour et jardin situés dans la rue Fontenille; — c'est la maison qui, depuis, a été réunie aux autres dépendances de notre hospice et qui est destinée au logement de l'aumônier.

Cette donation était, de plus, faite sous la condition que ledit seigneur de Gilbertez porterait le titre de bienfaiteur de l'hôpital, et que, pour marque de sa libéralité, ses armoiries seraient appliquées à l'intérieur de l'édifice et à l'endroit le plus honorable... et encore à la charge par les Recteurs de payer une somme de 1,200 fr. qui devait être employée au parachèvement du nouveau couvent des Capucins.

On affecta au paiement de cette somme de 1,200 fr. le legs d'une somme égale qui avait été fait aux pauvres de l'hôpital par feu Jean Populle, seigneur de Fontallon et bourgeois de Roanne. Nous aimons à enregistrer dans cette notice et à signaler de nouveau à la reconnaissance publique un nom qui se rencontre dans tout ce qui a été fait de généreux et d'utile pour notre pays.

Ce nouveau local permit de compléter l'œuvre de la charité en l'étendant aux pauvres valides, mais incapables de gagner leur vie, et en y recevant un plus grand nombre de malades.

Cependant de graves désordres se firent bientôt sentir dans le régime intérieur de l'Hôtel-Dieu, et il devint urgent d'y remédier.

D'une part, quelques administrateurs ne rendaient point compte du mandat qui leur était confié; force était d'user contre eux des dispositions rigoureuses de l'arrêt des Grands-Jours du 19 février 1665.

Des inconvénients beaucoup plus graves encore furent signalés d'autre part. J.

(La suite au prochain numéro.)

(1) De la Mure, manusc. cités.

AVIS.

Le directeur des postes de Roanne prévient le public que, par suite du changement opéré dans la marche des malles postes, la levée des boîtes et les affranchissements sont réglés ainsi qu'il suit :

Routes de Marseille, Lyon, Thiers, la Clayette, Thizy et Semur ;

Fermeture des affranchissements, 6 heures 30 minutes du soir ;

Dernière levée des boîtes, 6 heures 45 min.

Route de Paris ;

Chargements et affranchissements, 8 heures du soir ;

Dernière levée des boîtes, 8 heures 45 minutes.

NOUVELLES DIVERSES.

On lit dans le *Toulonnais* :

« Les dernières nouvelles d'Afrique nous laissent dans l'incertitude au sujet de l'expédition contre la Kabylie. Cependant, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, les préparatifs sont à-peu-près terminés. Le 6^e léger, qui se trouvait dans la division d'Oran, a été transporté à Philippeville (province de Constantine) pour faire partie de la colonne qui devait être formée dans cette ville; les troupes de Constantine et de Sétif étaient prêtes à marcher, ainsi que celles de la division d'Alger, et des quantités considérables de matériel, vivres et munitions ont été expédiées de cette dernière ville dans l'est. Enfin, M. le colonel Yussouf, désigné pour prendre le commandement de la cavalerie du corps expéditionnaire, vient d'arriver à Alger.

— L'embarquement des troupes pour l'Afrique a commencé à Toulon. A la date des dernières nouvelles, le bruit courait dans cette ville que ce serait le prince de Joinville qui prendrait le commandement de l'escadre d'évolution de la Méditerranée, en remplacement du contre-amiral Parceval-Deschênes.

— On se rappelle ce beau trait de courage du sergent Blandan, du 26^e de ligne, et d'un détachement de 17 hommes qu'il commandait: assaillis par 300 Arabes, sur la route de Bouffarick à Beni-Mered, ils tinrent tête, usèrent leurs cartouches, et cinq hommes résistèrent seuls, entourés des cadavres de leurs camarades, quand ils furent sauvés. Ce fait héroïque s'est passé le 11 avril 1842. Le 26^e de ligne, en garnison à Nîmes, en a célébré l'anniversaire le 11 de ce mois, par une messe funèbre à laquelle tout le corps et les autorités militaires ont assisté. Le clergé s'est empressé de s'associer à cette pieuse solennité, qui honore le brave 26^e de ligne.

— La Chambre a examiné le 14 dans ses bureaux, la proposition de MM. Taillandier et Dozon, relative au duel, et dont voici le texte :

Art. 1.^{er} La provocation en duel sera punie d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de 16 fr. à 500 fr.

Art. 2. Quiconque se battra en duel sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, et d'une amende de 300 fr. à 1,000 fr.

Art. 3. S'il est résulté du duel des blessures ayant

jours 100,000 écus au service de mes amis? interrompit Napoléon, en jetant sur la table le mandat qu'il avait montré tout à l'heure au maréchal. Ne m'avez-vous point rendu assez de services pour que je vous donne les moyens de venir me voir aux Tuileries? La chimie vous doit d'immenses progrès; vous avez enseigné aux industriels à blanchir les toiles par le chlore, et pour prix de tout cela vous n'êtes encore que membre de l'académie des sciences et sénateur de Montpellier. — Je vous nomme directeur de ma fabrique des Gobelins; cette place se trouve vacante depuis hier, et personne plus que vous ne mérite de la remplir. Maintenant, il faut vous occuper d'arriver à une découverte à laquelle j'attache la plus grande importance. Il s'agit d'empêcher l'eau qu'emportent les marins dans leurs expéditions lointaines de se corrompre et de devenir une sorte de poison pour ces braves gens.

Berthollet réfléchit quelques minutes.

— Sire, dit-il, diverses expériences m'ont appris la tendance de l'hydrogène à se combiner avec le charbon, et la tendance avec laquelle ce dernier corps retient l'hydrogène. Par suite de ce phénomène, l'eau qui se trouverait en contact avec du charbon ne serait point altérée. Pour conserver de l'eau douce durant les voyages de long cours, il suffit donc de faire brûler l'intérieur des tonneaux destinés à la contenir. Je réponde de l'infaillibilité de ce moyen.

— Maréchal, mon argent est-il bien employé? demanda l'empereur au duc de Dantzick. Voilà un

occasionné une maladie ou incapacité de travail personnel de plus de vingt jours, celui qui les aura faites sera puni d'un emprisonnement d'un an à trois ans, et d'une amende de 500 fr. à 2,000 fr.

Art. 4. Si la mort de l'un des combattants a été le résultat du duel, il sera prononcé contre le coupable un emprisonnement de deux à cinq ans, et une amende de 2,000 fr. à 10,000 fr.

Art. 5. En cas de récidive, le maximum de l'emprisonnement sera prononcé; et pourra être porté au double.

Art. 6. Les tribunaux pourront en outre prononcer, pour dix années au plus, l'interdiction des droits mentionnés en l'article 42 du Code pénal.

Art. 7. Les articles 2, 59 et 60 du Code pénal, relatifs à la tentative et à la complicité, seront applicables aux faits prévus par la présente loi.

Art. 8. Lorsque les juges reconnaîtront l'existence de circonstances atténuantes, ils pourront faire usage de l'article 463 du Code pénal.

— Le tribunal de Draguignan, comme celui de Grasse, vient d'admettre que tout fait de duel n'est pas forcément une tentative d'assassinat, mais qu'il y a lieu, en l'appréhendant, de tenir compte à la fois, et du résultat du duel, et de l'intention qui y présidait, et qu'il convient d'examiner s'il y a eu de la part des combattants intention formelle de se donner la mort.

— M. le marquis de Lagrange, député de la Gironde, a déposé, à la chambre des députés, une proposition ainsi conçue :

« A partir du 1^{er} janvier 1847, les 10 pour 100 prélevés par le trésor sur le produit net des octrois, en vertu de l'art. 157 de la loi du 28 avril 1816, cesseront d'être payés par les communes. »

— Des négociations sont ouvertes entre la France, l'Angleterre et l'Autriche, pour introduire des modifications dans le régime des quarantaines de la Méditerranée, afin d'alléger, autant que possible, les entraves que le système actuel fait peser sur le commerce maritime. L'opportunité des réformes proposées est d'ailleurs admise en principe, et tout fait augurer que les trois puissances ne tarderont pas à les réaliser d'un commun accord.

— La *Revue de Paris* raconte l'anecdote suivante au sujet du Père Philippe peint par Horace Vernet :

« Les frères ignorantins désirant avoir le portrait de leur supérieur, s'adressèrent au peintre de la *Smalah*. « Nous ne sommes pas riches, dirent-ils, mais faites-le ressemblant et ne craignez rien; nous nous cotiserons pour vous payer. — Qu'à cela ne tienne, répondit M. Horace Vernet, je suis sans inquiétude; » et sans plus tarder il fit poser le Père Philippe. Le portrait fut bientôt fait et bien fait, comme nous le savons tous. Les frères aussitôt d'accourir, et après les compliments d'usage : « Voici tout ce que nous avons pu faire, » dirent-ils, et ils présentèrent au peintre une bourse qui contenait quatre-vingts francs. Avec un bon goût dont personne ne sera surpris, M. Horace Vernet accepta sans hésiter cette faible somme, puis, la remettant aux mains qui l'avaient offerte : « Donnez-la aux pauvres pour moi, mes frères, dit-il, et je serai votre obligé. »

— La *Gazette de Voss* rapporte l'anecdote suivante :

« Pendant la dernière inondation, un cabaretier se trouvant en danger d'être noyé, saisit les branches d'un arbre qui lui permirent de se tenir à la surface des eaux. Ses cris attirèrent quelques pêcheurs qui accoururent dans leurs barques. Mais aussitôt qu'ils l'eurent reconnu, ils jurèrent de ne le tirer de sa périlleuse situation, que s'il promettait sous serment

quart d'heure de conversation qui sauvera la vie à plus de cent mille marins.

Le soldat tendit la main au savant.

— Monsieur, lui dit-il, vous méritez l'amitié de tout cœur véritablement français. Permettez-moi de vous offrir la mienne et de vous demander la vôtre.

— Vous êtes dignes l'un de l'autre, ajouta l'empereur. Tous les deux enfants de vos œuvres : vous, Lefebvre, pauvre soldat alsacien, vous, Berthollet, pauvre enfant genevois, c'est à force de mérite personnel, de courage et de persévérance que vous êtes arrivés à la gloire, que vous vous êtes rendus dignes de la reconnaissance du pays, que vous vous êtes gagné mon amitié.

Puis, se tournant vers Berthollet :

— Venez me voir souvent aux Tuileries. Vous savez combien j'aime à recevoir vos visites et à causer avec vous.

Napoléon reprit le bras du maréchal, monta dans le premier fiacre qu'ils rencontrèrent, et ramena son compagnon au Palais-Royal, devant la boutique du père Molin.

— Monsieur, dit-il au tailleur, voici votre convive que je vous rends; donnez-lui à déjeuner, car il meurt de faim.

— Si monsieur voulait partager ce déjeuner avec François... avec M. le maréchal, veux-je dire? proposa le tailleur.

— Merci, j'ai quelques affaires qui m'obligent à

de servir à l'avenir de meilleur vin et de plus fortes portions. On pense bien que notre homme promit tout ce qu'on exigea de lui. Nous devons dire, à la louange du cabaretier, qu'aussitôt qu'il eut touché terre il s'écria : « Ce que j'ai promis dans les angoisses de l'agonie est une dette sacrée, que j'acquitterai, » et, en effet, depuis lors, ses pratiques n'ont qu'à se louer de son vin et de sa pitance. »

— La mésaventure d'un aéronaute qui vient d'effrayer la population montoise, est ainsi racontée par l'*Impartial de Mons* :

« Un aéronaute devait faire une ascension à cinq heures du soir dans le jardin de la Grande-Harmonie; l'heure s'écoula et le ballon ne s'élevait pas, par suite de la difficulté qu'on éprouvait à le remplir de gaz.

« Déjà la foule murmurait; enfin, pressé par les commissaires de la société qui le rétribuait, l'aéronaute monta dans sa nacelle, et bientôt la frêle embarcation s'élança dans les airs, poussée par le vent du Nord. A peine l'aréostat était-il élevé dans les airs de quelques centaines de pieds, qu'on le vit descendre peu à peu; pendant quelques secondes il frisa les plus hautes cheminées; puis, continuant sa course descendante, il toucha le toit de l'hôpital civil et fit plusieurs tours sur lui-même; s'étant enfin accroché à un morceau de fer qui surgissait sur le bord du toit, il se renversa.

« Des cris d'horreur et d'effroi s'élevaient de toutes parts; on était dans l'attente d'une horrible catastrophe. Quelques secondes s'écoulèrent, et l'on ne voyait pas tomber le navigateur aérien; qu'était-il devenu? »

« Pendant que la foule s'épuisait en conjectures, on vit sortir l'intrépide aéronaute qui, en se roulant sur le toit, avait eu le bonheur de sauter dans la lucarne d'un grenier et en avait été quitte pour la peur et ses habits, que cette promenade à travers les toits avait passablement détériorés.

Cet intrépide aéronaute se nomme Rosemond Guillot. Il est natif de Courtenay (Loiret) et travaillait dans le bureau de M. Pascalet, le biographe, quand le célèbre Kirsch vint faire ses ascensions à Paris. Rosemond, pris subitement d'une passion irrésistible pour les voyages aérostatiques, s'associa avec Kirsch et débuta à Rouen, à Montrouge (près Paris), puis à Cambrai, à Lille, à Anvers, à Bruxelles, etc. D'une audace inouïe, il a voulu voler dans l'espace de ses propres ailes, et bien que la saison ne soit rien moins que favorable pour l'aérostation, il a déjà fait plusieurs voyages qui ont été couronnés d'un plein succès. Il se rit de la pluie, du vent, des tempêtes et des orages. Son hut, disait-il, il y a un mois avant son départ, est d'arriver à s'élever dans l'espace par tous les temps et dans toutes les saisons, dût-il périr à la tâche.

« Que Dieu le protège, le malheureux jeune homme, il en a besoin.

» Rosemond Guillot a vingt-trois ans. »

— L'*Abeille de la Nouvelle-Orléans* raconte les détails qui suivent sur l'effrayante colère d'un éléphant que son malheureux cornac conduisait de Baron-Rouge à Clinton :

« ... Les deux éléphants et le chameau marchaient en tête de la ménagerie de MM. Hopkins et C.^o, lorsque, rendue à une distance de 4 milles de Baron-Rouge, il se présenta un pont sur lequel l'éléphant mâle ne voulut point passer; le cornac s'élança sur un cheval afin de guider l'éléphant, mais le cheval l'ayant renversé, l'éléphant saisit l'homme avec sa trompe et le lança à plusieurs reprises à 40 ou 50 pieds en l'air, tout en lui passant ses défenses à travers le corps; ensuite il se dirigea vers les bois en

retourner de suite chez moi.

— Nous aurons un chapon truffé, et du vin... tout ce qu'il y a de plus exquis, continua Molin en insistant.

— Bien obligé! veuillez seulement faire avancer un peu le fiacre que nous avons laissé dans la rue voisine, à deux pas d'ici.

La voiture arriva bientôt : le maréchal conduisit l'empereur jusqu'au vénérable sapin doublé de velours d'Utrecht jaune, et vint rejoindre le père Molin.

— Quel est donc ce monsieur en redingote rapée? demanda le marchand d'habits. Vous devriez bien l'engager à se faire faire chez moi une redingote neuve.

— Tu n'es pas dégouté, Molin; car tu pourrais te vanter d'avoir en lui la plus célèbre pratique du monde. Mais n'allons-nous pas enfin déjeuner?

— Si fait, voici que l'on met la table... Quel est donc ce monsieur?

— C'est l'empereur!

A ce nom, le père Molin faillit tomber de son haut.

— L'empereur! s'écria-t-il, l'empereur Napoléon!

Puis, revenu un peu de sa surprise, il dit :

— En tout cas, il peut se vanter d'avoir un bien mauvais tailleur. Sacristie, si j'avais l'honneur de l'habiller, je m'en tirerais d'une autre façon, reprit-il avec un noble orgueil. (Monsieur agricole.)

faisant sauter en l'air le cadavre du malheureux cornac, qui finit par rester suspendu à des branches d'arbres.

» L'éléphant revint alors près du pont où se trouvaient enchaînés sa femelle et le chameau; il s'élança sur eux; brisa la chaîne qui les retenait ensemble, renversa la femelle et passa ses défenses à travers le corps du chameau, qu'il traîna vers le bois, en le faisant voltiger comme le cornac. Voyant arriver les autres animaux de la ménagerie, l'animal se disposait à les attaquer, lorsqu'on tira sur lui plusieurs coups de fusil, qui toutefois n'eurent aucun résultat. On envoya de suite réclamer du secours à la caserne de Baron-Rouge 40 à 50 hommes de troupe de ligne, suivis d'un grand nombre d'habitants armés, accoururent et firent plusieurs décharges de fusil sur l'animal, mais les balles s'aplatissaient sur sa peau. Enfin on allait envoyer chercher une pièce de campagne lorsqu'un des gardiens de la ménagerie se saisit d'une lance et en porta un coup à l'animal, qui finit par se calmer tout en gémissant de la douleur que lui causait sa blessure. C'est alors qu'on s'en rendit maître et qu'on lui fit passer le pont avec la ménagerie. C'est ce même éléphant qui a tué, il y a trois ans, un cornac de l'autre bord du fleuve à Alger.

— Le fameux air de la polka vient de recevoir la dernière consécration de la popularité. Le carillon du beffroy d'Anvers l'exécute toutes les demi-heures; à l'heure, ce sont des variations sur la *Lucie*.

UN DRAME EN MER. — Il survient parfois, sur l'étendue des mers, des événements que l'imagination la plus hardie n'oserait supposer. Tel est celui dont on trouve le récit dans le *Whalemens Shipping List*, de New-Bedfort: un équipage expulsé de son navire à la suite d'un guet-apens, a été obligé d'en reprendre possession par un siège en règle, après avoir couru les plus grands dangers.

Dimanche, 6 novembre, le *Sharon* se trouvait dans les parages des îles Carolines; on mit les pirogues à la mer pour faire la chasse à des baleines signalées le matin, et il ne resta à bord que le capitaine Horris, un jeune mousse et trois naturels. Dès que les pirogues furent éloignées, ceux-ci assassinèrent M. Horris et s'emparèrent du navire.

Quand le second, M. Smith, et un officier, M. Clough, revinrent, ils reconnurent avec douleur l'état des choses, ainsi que l'extrême difficulté de ressaisir le *Sharon*.

Alors, M. Clough ouvrit un avis qui ne pouvait être suggéré que par un homme aussi héroïquement courageux qu'il l'était. Il proposa de faire avancer la nuit deux pirogues silencieusement sous le guibre du navire, après quoi, se mettant à la mer, il longerait le *Sharon* pour s'y introduire ensuite par les fenêtres de la chambre. Ce plan réunit les suffrages, et l'on s'y arrêta.

La nuit arrivée, les deux embarcations manœuvrèrent en conséquence, et dès qu'elles furent près du navire, M. Clough se mit à la mer, tenant entre ses dents un long couteau pour se défendre contre les attaques des requins que la carcasse d'une baleine, tuée le matin, avait attirée autour du *Sharon*. Malheureusement le navire dériva au moment où il allait l'atteindre, et le courageux marin dut, pendant près d'une heure et demie, le suivre péniblement et avec précaution à la nage; parvenu enfin à saisir le gouvernail, il se hissa dans la cabine par la fenêtre de tribord; deux énormes requins l'avaient escorté depuis les canots, mais sans l'attaquer. Une fois à bord, son premier soin fut de se déshabiller pour ne point laisser de prise à ses adversaires; puis, se mettant aux écoutes, il s'assura que rien n'avait révélé sa présence, et en profita pour préparer ses moyens de défense. S'étant d'abord armé de deux coutelas, il choisit ensuite deux fusils qui lui parurent en bon état, et prenant dans les armoires de la cabine des munitions, il chargea ses armes.

Sur ces entrefaites, un des révoltés descendit; M. Clough, se précipitant aussitôt de ce côté, une lutte terrible s'engagea; l'officier, armé d'un coutelas, fit plusieurs blessures à son adversaire, mais ne put d'abord le mettre hors de combat, et les deux antagonistes, se saisissant corps à corps, roulèrent ensemble sur le plancher. Enfin, M. Clough ayant pris le dessus, pressa l'insulaire, le genoux sur la poitrine, et après lui avoir fait sauter un œil, chercha à lui trancher la tête. Le sauvage, qui avait saisi le manche du coutelas, se débattait violemment, et ce ne fut qu'après de nouveaux efforts que M. Clough parvint à s'en débarrasser, le laissant pour mort sur la place. Délivré de ce terrible adversaire, l'officier revint vers l'escalier, d'où il distingua, malgré l'obscurité, un nouvel ennemi, qu'avait attiré le bruit de la lutte; sautant alors sur son fusil double, il lui en déchargea les deux coups à bout portant, mais reçut en même temps une pique, qui l'atteignit au bras, et lui fit une large blessure. Des trois assassins, il n'en restait plus qu'un, qui, au bruit du coup de feu,

vint à son tour en armes dans la chambre. M. Clough, affaibli par ses blessures et hors d'état de lutter de nouveau, s'était blotti dans un coin, et l'ennemi n'ayant pu reconnaître dans l'obscurité la cause de tout le bruit qu'il avait entendu, finit par regagner le pont.

Après un moment de repos, M. Clough, hélant les embarcations qui déjà s'étaient rapprochées, leur annonça que deux des bandits avaient succombé, mais que lui-même, faible et dangereusement blessé, avait besoin de secours; l'équipage n'ayant entendu qu'un coup de feu, et supposant qu'un seul des naturels était hors de combat, hésita quelque temps à aborder le *Sharon*, mais enfin on se décida à monter à bord. Le premier soin fut de se procurer une lumière. Dans la cabine, teinte du sang des combattants, gisait, râlant encore, le premier des adversaires que M. Clough avait eu à combattre; M. Smith l'acheva d'un coup de fusil et fit jeter son cadavre à la mer. Sur le pont, d'un autre côté, le corps du malheureux capitaine, la tête séparée du tronc; enfin, un des assassins privé de vie, la poitrine percée de deux balles; son cadavre fut aussi lancé à la mer. Les restes du capitaine furent religieusement recueillis pour recevoir, le lendemain, les honneurs funèbres qui lui étaient dus.

Le dernier des assassins, voyant le bâtiment envahi et toute résistance désormais inutile, se rendit bientôt à discrétion. On le mit aux fers jusqu'à Sidney, où il a été livré aux autorités.

Dès-lors, le *Sharon* continua son voyage, sous le commandement de M. Smith, plus heureusement qu'on n'aurait dû l'espérer, après l'épisode sanglant qui l'avait inauguré. M. Clough est resté à bord comme lieutenant. C'est à son sang-froid et à son intrépidité qu'est due la conservation du navire, chargé d'une riche cargaison, et plus encore le salut de tout l'équipage, qui, sans lui, aurait péri misérablement. Comme marque de leur gratitude, les propriétaires du *Sharon* ont confié à M. Clough le commandement d'un magnifique bâtiment.

SERVICE DE DIGOIN A PARIS,

PAR BATEAUX A VAPEUR ET CHEMINS DE FER, PAR NEVERS, COSNE, BRIARE ET ORLÉANS.

Les bateaux *Inexplosibles* partent de Digoin tous les jours IMPAIRS du mois, à 5 heures du matin.

TRAJET DE DIGOIN A PARIS EN 22 HEURES.

Le journal *L'ECHO DE LA PRESSE*, que nous avons déjà plusieurs fois annoncé, et que nous recommandons d'une façon toute particulière à nos lecteurs, offre aujourd'hui à ses souscripteurs une des primes littéraires les plus belles et les plus heureuses qui se puissent choisir.

Ainsi, toute personne qui enverra à l'administration de ce journal, rue Ste-Anne, 55, à Paris, un mandat à vue de QUARANTE-HUIT FRANCS sur la poste ou sur une maison de Paris, recevra :

1° Les trois premiers volumes de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. THIERS, dont le prix est PARTOUT de 15 fr.

2° Cent Portraits représentant les principaux personnages de cette histoire;

3° L'*Echo de la Presse* pendant un an.

C'est la première fois que, POUR LE PRIX ORDINAIRE des publications périodiques, ON DONNE, avec le plus grand recueil littéraire qui existe en France, un ouvrage consacré déjà par un immense succès et une collection artistique dans laquelle se développe toute notre histoire contemporaine.

Les portraits, tirés sur in-8° de Jésus avec FAC SIMILE de la signature de tous les personnages qu'ils représentent, sont lithographiés par MM. Hesle, Dupré, Maurin et Belliard d'après les peintures, sculptures et dessins de MM. DAVID, GÉRARD, GROS, GUÉRIN, REGNAULT, H. VERNET, PAULIN GUÉRIN, ROBERT LEFÈVRE, BOILLY, ISABRY, AUBRY, HOUDON, CHAUDET et autres artistes célèbres. — La collection est envoyée soigneusement emballée au souscripteur.

Les personnes déjà en possession de l'ouvrage de M. THIERS pourront recevoir les cent portraits et le journal pendant un an, en échange d'un mandat de 40 fr. seulement.

Celles qui ne voudront recevoir que le journal et l'ouvrage de M. Thiers devront, dans tous les cas, envoyer un mandat de 42 fr.

Toute demande non accompagnée d'un mandat sera considérée comme non avenue.

Toute lettre non affranchie sera RIGOREUSEMENT refusée.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FERME

DE LA

TERRE DE CORNILLON,

SITUÉE PRINCIPALEMENT

SUR LES COMMUNES DE MABLY ET DE BRIENNON,

M. ANGLÈS fait savoir qu'il est dans l'intention d'affermir sa TERRE DE CORNILLON, située principalement sur la commune de Mably et sur celle de Briennon, à 4 kilomètres de Roanne, mais sans y comprendre le Château et les Bois.

La partie à affermer se compose de neuf Domaines, une Réserve, sept Locateries, une Tuilerie et un Moulin, avec 335 hectares de Terres, 3 hectares de Vignes et 70 hectares de Prés.

Pour les renseignements et les conditions de la Ferme, s'adresser à M. G. GEOFFROY, notaire à Roanne.

AVIS.

Le sieur BOUCHET fils, tapissier à Roanne, rue Royale, n° 100, prévient le public qu'il vient de recevoir un bel assortiment de papiers peints de Paris, de 25 centimes le rouleau et au-dessus, et un grand assortiment d'ameublement de salou et passementerie pour rideau de lit et croisée, au dernier goût.

TRIBUNAL CIVIL DE ROANNE.

Vente par licitation. — Adjudication, le 26 avril, en l'étude de M. Geoffroy, notaire à Roanne, d'une filature de coton, avec béal, chute d'eau, et machine à feu, ateliers de tissage et de teinture, maison d'habitation et dépendances. Le tout est situé à Roanne, et provient de la société dissoute Emmanuel Teissier, Proncherie et C. de Roanne. Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de 100,000 francs. (M. Marchand, avoué.)

Vente de biens de mineurs, à laquelle les étrangers seront admis, devant M. Vial, notaire à St.-Germain-Laval, le 4 mai, consistant en une terre de 2 hectares 20 ares; une autre terre de 27 ares, une autre terre de 60 ares, et deux autres terres de 2 hectares 20 ares. Ces immeubles sont situés sur les communes de St.-Georges-de-Baroilles et de Pommiers, et seront vendus en trois lots. — Mises à prix : 1° lot, 600 fr.; 2° lot, 250 fr.; 3° lot, 350 fr. (M. Morillon, avoué.)

Vente par autorité de justice. — Adjudication le 6 mai d'un pré d'environ 80 ares 20 centiares, situé sur la commune de Boyer, saisi au préjudice de Benoît Beluze. — Mise à prix : 400 francs. (M. Marchand, avoué.)

Vente de biens de mineurs, devant le tribunal civil, le 6 mai, consistant en bâtiments, jardin, terres, vigne, pré, taillis, et un pressoir, situés sur les communes de St.-André-d'Apchon et d'Arcon, et qui seront vendus en un seul lot. — Mise à prix, 4,570 fr. (M. Marchand, avoué.)

Vente par autorité de justice, de l'HOTEL DU RENARD, situé à Roanne, bâtiments propres à une usine, et divers autres immeubles ruraux. — Adjudication le 6 mai, en 9 lots, sur l'estimation générale de 214,620 fr. (M. Marchand, avoué.)

Le Gérant, A. FARINE.

ROANNE. — IMPRIMERIE DE A. FARINE, AU PHÉNIX.